



AVIS IMPORTANT À LA POPULATION
DÉMÉNAGEMENT DU LIEU DE TENUE
DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

La Municipalité de Saint-Robert informe ses citoyens que, à compter du **11 août 2025**, les **séances régulières du conseil municipal** ne se tiendront plus à leur lieu habituel.

☞ **NOUVEL ENDROIT:**
1, rue Aggée-Pelletier
Saint-Robert (Québec)

Et ce considérant que les travaux de construction sont terminés et plus adapté à la tenue des assemblées publiques et à mieux accueillir les citoyens.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

La direction générale